

<b>Entrée en vigueur</b> Règlement numéro 0280-176
---

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

Le soussigné donne avis public qu'à la séance ordinaire du 16 juin 2026, le conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement portant le numéro **0280-176, amendant le règlement 0280-000 concernant la circulation et le stationnement, tel que déjà amendé.**

Ce règlement entre en vigueur aujourd'hui, jour de sa publication, et toute personne intéressée peut le consulter au bas du présent avis ainsi qu'au bureau de la soussignée situé au 300, rue Parent, à Saint-Jérôme.

DONNÉ À  Saint-jérôme \_\_\_\_\_, ce 2026-06-17 11:38:45 EDT \_\_\_\_\_.

**Le greffier adjoint de la Ville,**

 *Simon Vincent*

**SIMON VINCENT, avocat**

Pour toute information :  
Service du greffe et des affaires juridiques  
450-436-1512, poste 3060

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

RÈGLEMENT NO 0280-176

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
0280-000 SUR LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT**

ATTENDU la présentation du projet de règlement et l'avis de motion numéro CM-18269\_26-05-20 donné aux fins des présentes lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 mai 2026;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI  
SUIT :**

- ARTICLE 1      Le règlement no 0280-000 sur la circulation et le stationnement est modifié dans la mesure prévue aux articles suivants.
- ARTICLE 2      L'annexe 37 est modifiée par l'ajout de la rue suivante :
- « Zone 2 : rue des Eaux-Vives, côté pair, entre la place de la Pulperie et le 448, rue des Eaux-Vives ».
- ARTICLE 3      Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le Maire,

---

RÉMI BARBEAU

La Greffière de la Ville,

---

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, OMA

/v/

Avis de motion :      20 mai 2026  
Présentation :        20 mai 2026  
Adoption :            16 juin 2026  
Entrée en vigueur :   17 juin 2026

